L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHITE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le mode d'abonnement est pour une année. Aucune inscription, soit au journal seulement, soit aux annonces ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, un semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une pastre par carré de chaque longueur pour la première insertion, et cinquante cents chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces — Les articles et personnes tenant magasin de détail 240; les Banquiers, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques 200; les agents pour navires, la librairie et commission, et les maisons de commerce faisant la commission 160. Ces abonnements se paient à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire de affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou volés, etc., etc., seront payés en comptes séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne seront pas payées d'avance seront payées au prix de deux dollars par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront payées pendant le temps qu'elles seront sur le bureau pour leur disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature purement personnelle (lorsque ils pourront avoir lieu) seront le double de prix ordinaire et d'avance (comme).

Les avis de naissances, mariages et décès seront publiés gratuitement.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 18, rue de la Vieille Levée, 9 Juin—1an Nouvelle-Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 63, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par celle et par petits lots.
Ils feront les avances libérales sur Marchandises demandées à être vendues. 24 j-n—6m

W. E. MURPHY,
AVOCAT ET CONSEILLER.
Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Anselm.
30 mai—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, d'Médicamentes et produits chimiques, de parfumerie, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoigneure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.,
MARCHANDS DE SEMELLES,
No. 25, rue du Magasins.
Les ordres de la campagne seront régulièrement exécutés. 2 nov—1a

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. G. Rose. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Encoigneure de rue de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOSEPH HARROD, FRANCIS DARLING, G. FORTE
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile. Orléans
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPIS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER FRANCISCO PIO.
Epiceries et marchands en général, No. 46 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraiches, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 30 oct
Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DE BARANTILLES.
Cafés, Sucres,
Tabac, Cigares.
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 18, rue de la Vieille Levée, 9 Juin—1an Nouvelle-Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 63, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par celle et par petits lots.
Ils feront les avances libérales sur Marchandises demandées à être vendues. 24 j-n—6m

W. E. MURPHY,
AVOCAT ET CONSEILLER.
Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Anselm.
30 mai—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, d'Médicamentes et produits chimiques, de parfumerie, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoigneure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.,
MARCHANDS DE SEMELLES,
No. 25, rue du Magasins.
Les ordres de la campagne seront régulièrement exécutés. 2 nov—1a

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. G. Rose. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Encoigneure de rue de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOSEPH HARROD, FRANCIS DARLING, G. FORTE
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile. Orléans
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPIS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER FRANCISCO PIO.
Epiceries et marchands en général, No. 46 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraiches, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 30 oct
Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DE BARANTILLES.
Cafés, Sucres,
Tabac, Cigares.
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 18, rue de la Vieille Levée, 9 Juin—1an Nouvelle-Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 63, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par celle et par petits lots.
Ils feront les avances libérales sur Marchandises demandées à être vendues. 24 j-n—6m

W. E. MURPHY,
AVOCAT ET CONSEILLER.
Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Anselm.
30 mai—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, d'Médicamentes et produits chimiques, de parfumerie, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoigneure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.,
MARCHANDS DE SEMELLES,
No. 25, rue du Magasins.
Les ordres de la campagne seront régulièrement exécutés. 2 nov—1a

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. G. Rose. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Encoigneure de rue de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOSEPH HARROD, FRANCIS DARLING, G. FORTE
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile. Orléans
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPIS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER FRANCISCO PIO.
Epiceries et marchands en général, No. 46 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraiches, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 30 oct
Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DE BARANTILLES.
Cafés, Sucres,
Tabac, Cigares.

Nouvelle-Orléans :
MARDI MATIN, 17 JUIN 1845.

A une assemblée du comité des dix délégués de chaque municipalité, tenue hier soir, pour choisir des délégués à la CONVENTION WHIG qui doit se réunir à Baton Rouge le troisième lundi de juillet prochain, M. Zenon Cavelier a été appelé au fauteuil, et M. J. E. Layet nommé secrétaire.

Les personnes suivantes ont été unanimement choisies comme délégués pour représenter la ville de la Nouvelle-Orléans:

Première Municipalité:
A. D. Crossman, Jean Vigneaud,
Henry C[illegible], Paul Pandelli,
P. W. Pierrat, Norbert Vigaé,
Joseph Lemain, F. A. Degelos,
Frederic Belson,

Seconde Municipalité.
James P. Freret, Adolphe Layet,
M. Hurley, Henry Lockett,
Henry Lathrop, T. G. Hunt,
J. A. Beard, R. B. Byles,
Wm. Chaffey,

Troisième Municipalité.
C. P. Jackson, Ira S Holden,
F. de Gardère, J. F. De Garry,
G. W. Kathy.

Après quoi la résolution suivante a été adoptée: Résolu, Que les Délégués des diverses municipalités auront le pouvoir de remplir toute vacance qui surtait avoir lieu dans leur délégation respective.

Ensuite, le Maire, les Recorders et les Conseils se sont réunis dans la salle du Conseil de la première municipalité, afin de prendre des mesures pour rendre honneur à la mémoire du général JACKSON.

Le meeting a été présidé par le Maire.

Il est décidé d'abord que le meeting qui devait se réunir le soir à la rotonde St. Louis n'aura pas lieu.

Il est ensuite résolu que cinq membres de chaque municipalité seront nommés par leurs Conseils respectifs pour former un comité général présidé par le maire, afin de prendre les mesures convenables.

Les trois Conseils Municipaux se sont en conséquence réunis dans leurs salles respectives et ont adopté des résolutions dans le même but. (Voir la résolution officielle du Conseil de la troisième Municipalité.

Ont été nommés des comités: cinq dans la première municipalité, MM. le Recorder Genois, H. D. Foire, F. Correjolles, L. Herrman, Morin—Dans le Second, MM. S. J. Peters, James Robb, Wm Flower, A. Layet, A. Wilson—Dans le Troisième, MM. D. J. Nadaud, Wills, Charbonnet, Andler, Boylan.

Le barreau a aussi tenu un meeting et nommé un comité composé de MM. Grymes, Soulé, Mazureau, Preston, Rosselius, Hennen et Benjamin, pour rédiger les résolutions exprimant les sentiments du corps tout entier à l'occasion de la mort du général JACKSON.

Le Conseil de la ville de Lafayette a tenu hier une séance extraordinaire. Le maire présidant l'assemblée, annonce le décès du général ANDREW JACKSON, Président des Etats-Unis, et a donné lecture du rapport au fauteuil par M. Tertio, il a présenté un préambule et des résolutions qui ont été adoptés. Une des résolutions porte que le Conseil de Ville de Lafayette se réunira en corps aux cérémonies que les citoyens de la Louisiane pourront faire pour la mémoire du Héros; et que le Maire et un comité de trois membres s'entendront avec les Conseils des trois municipalités de la Nouvelle Orléans, pour coopérer dans toutes les mesures qu'ils jugeront convenable d'adopter à l'égard des cérémonies qui devront avoir lieu.

Dans le 6e district congressionnel de la Louisiane, la population semble être généralement en faveur du général JOSEPH WALKER, comme candidat pour gouverneur. Dans d'autres sections de l'Etat le candidat favori est M. ISAAC JOHNSON. Ce dernier est, dit-on, le plus fort candidat du parti locofoco; mais le plus fort sera encore beaucoup trop faible pour lutter contre les whigs.

Le Conseil de la première municipalité passe, il y a quelques années, une ordonnance à l'effet de diviser le chemin en deux classes—ceux qui auraient un voiture portant le nom de maître sur une plaque, soumis à une taxe; et ceux qui n'auraient pas de collier, destinés à être exonérés.

Beaucoup de personnes se sont conformées à l'ordonnance et paient une taxe en conséquence—Et maintenant un empoisonne tout sans distinction. Est-ce que la taxe est toujours due? *

ISTHME DE PANAMA.

Un ingénieur français, M. Garella, a achevé dans ces derniers temps des études fort complètes sur l'Isthme de Panama proprement dit; et désormais l'on possède des données précises, incontestables, définitives, sur la possibilité de percer à ce point, par un canal, la crête étroite qui relie entre eux les deux continents Américains.

"M. Buchanan a fait un rapport au Président sur les deux termes non touchés de l'indemnité due par le Mexique, et le Président a le désir de le présenter au plus tôt, pour en prendre connaissance et les soumettre au Congrès. Le rapport est important de savoir si les sommes dûes peuvent se faire payer des Etats-Unis, d'après les lois du Congrès."

La conduite du gouvernement à ce sujet est singulière. Comment se fait-il qu'il ne sache pas à quoi s'en tenir à ce sujet, et cela depuis long-temps? Rien n'est plus facile que de savoir s'il y a un reçu, et en ce cas par qui il a été donné. Si celui qui a donné ce reçu avait mandat pour recevoir, qu'on le poursuive comme ayant détourné l'argent du gouvernement, s'il n'avait pas mandat, le reçu est nul et le Mexique est toujours débiteur. Tous ces retards, tout ce mystère, font croire au public que le gouvernement veut prendre sous sa protection les grands coupables.

On ne tardera pas à établir un télégraphe magnétique de New York à Washington.

D'après le ton des journaux de Providence; il est probable que la Législature du Rhode Island libérera Dorr sans condition.

Les ANTI-RENTERS—Nous voyons dans le Schenectady Republican du 3, qu'un autre agent de la shérif pendant qu'il faisait son devoir dans la maison de M. Neffin, mais personne, heureusement, n'a été blessé. L'énergie du shérif a saisi d'étonnement les anti-renters et les a intimidés.

Il faut dire aussi que M. Van Rentier, Daniel Caulkin, a été jugé et trouvé coupable à Troy, pour avoir brûlé une grange appartenant à Knowlson, Horton et Butts, à Sand-Lake. La sentence sera de sept à dix ans de prison. Et cet exemple ne saurait manquer de produire un bon effet. Il est seulement à regretter que ces actes de justice viennent si tard.

Il y a eu un incendie considérable à Cambridge, Massachusetts. On évalue le dommage à $40,000.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de lundi, le 16 juin 1845.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents, l'honorable G. W. Lewis, président du Conseil; MM. Nadaud, Charbonnet, Wills, Andry et Muller.

Absents, MM. Boylan, et Crais.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

M. Nadaud a présenté le préambule et les résolutions suivants qui ont été unanimement adopté:

Attendu que ce Conseil a appris avec le plus profond regret la déplorable nouvelle de la mort du général Andrew Jackson, ex-président des Etats-Unis, et éprouvant pour cet illustre décédé la plus profonde reconnaissance pour les grands services qu'il a rendus à son pays et pour le souvenir de la défense héroïque de notre ville en 1814 et 1815;

Il est en conséquence résolu: 1o. Qu'un comité de cinq membres de ce Conseil, soit nommé à l'effet de se joindre aux comités de la première et de la seconde Municipalité, afin d'adopter les mesures les plus convenables pour rendre les honneurs dûs à la mémoire d'un homme qui a identifié la gloire des armes américaines avec le nom et l'histoire de la Nouvelle Orléans.

2o. Que le comité réuni ainsi formé, aura plein pouvoir de faire tous les arrangements nécessaires pour mettre à exécution la résolution précédente, et que le maire de la ville sera le président du dit comité.

3o. Que la chambre du Conseil sera tendue en noir.

Sur la motion du dit comité de cinq membres, et que les membres du Conseil ainsi que les officiers de la Municipalité, porteront un crêpe au bras gauche pendant trente jours, et que nos concitoyens en général seront invités à apporter le même marque de respect pour la mémoire du défunt.

Le président a nommé MM. Nadaud, Wills, Charbonnet, Andler et Boylan membres du dit comité.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à demain 17 juin 1845, à 5 1/2 heures, P. M.

Pour copie conforme,

J. E. LAYET, Secrétaire.

FEUILLETON.

LES IDOLES D'ARGILE.

(Voir l'Abeille depuis le 7 mai.)

XXII.
UNE IDEE DE CESAR.

Le lendemain du jour qui suivit l'arrivée de la baronne, César Falempin se leva dans des dispositions presque solennelles. Son air était grave, son attitude recueillie. Il parcourait la loge dans tous les sens, agitant des profonds soupirs et attachant par momens sur la plafond des yeux fixes et pensifs. Evidemment le vieux soldat était la proie d'une idée, d'une grande idée. On eût pu le croire à la veille de se battre en Pharsale, calculant s'il tournerait la position de l'ennemi ou s'il le frapperait au visage. De temps en temps il s'arrêtait d'une manière brusque et relevait l'index en guise de défi. Ce manège durait depuis quelques minutes, lorsque se ménagère le remarqua pour la première fois.

—Qu'est-tu donc, César? lui dit-elle. Comme te voilà effarouché; on dirait que tu vas avaler de l'étoupes et des lances de sabre. Tu es tragique, mon vieux.

—Femme, réplique le soldat en empruntant les noms les plus graves de son organe, ne parlez pas avec légèreté de ce que vous ignorez. Il y a du grabuge dans l'air, voilà ce qu'il vous suffit à savoir. Maintenant, silence dans les rangs; j'ai à causer avec moi-même.

Madame Falempin obéit en épouse élevée à l'école de l'empire. Son seigneur et maître avait pris l'air des Grands jours, elle n'osa pas le contrarier. Elle se mit à ranger les meubles de la pièce, afin de ne pas gêner les pas de son époux, qui se trouve à 11 milles à l'Ouest de Panama. Le trajet entre les deux Océans serait de quarante milles environ, qu'un navire franchirait en vingt-quatre milles, et même en quinze, si on le voulait. Sur les quarante huit milles, il y en aurait trente cinq de canal entre l'Océan Pacifique et le Rio Chagres, cinq milles et demi dans le lit du Chagres améliorés et sept et demi entre le Chagres et la baie de Limon.

Les matériaux de construction, les pierres de taille, les moellons, la chaux, la terre à briques, le bois abondent dans le pays. Sous le rapport de la salubrité, on n'a rien à craindre. Le pays offrirait des ressources alimentaires et même des travailleurs. La dépense s'élèverait, avec le souterrain et en comptant les travaux nécessaires dans les ports d'arrivée et de sortie, à la somme d'environ vingt-six millions de piastres.

On trouverait d'ailleurs chez le gouvernement de la Nouvelle Grenade, un grand fonds de bon vouloir. Le président actuel de cette république est le général Mosquera, homme éclairé, qui a habité l'Europe, et qui en a rapporté dans sa patrie, non seulement un ardent désir d'y introduire les bienfaits des arts Européens, mais un discernement peu commun pour les moyens les plus propres à y répandre la civilisation.

L'exploration de M. Garella doit nous venons d'emprunter les principaux résultats à un article du *Journal des Débats*, les faire un pas immense à la grande question du percement de l'Isthme de Panama, et peut-être ne serait-il point hors de propos que notre gouvernement s'en préoccupât comme le fait le gouvernement français, comme celui de la Grande Bretagne ne manquera pas de le faire. C'est une œuvre, nous l'avons déjà dit, qui devrait se faire de compte à tiers par ces trois puissances.

CHRONIQUE LOCALE.

Charles P. Sweringen, arrêté pour le meurtre de Robert Creswell, et Charles Pond accusé comme accessoire après le fait, ont comparu hier devant le recorder Baldwin—ils seront plus amplement examinés demain. Le juge Lacy, défenseur de Pond, a demandé à ce qu'il soit admis à fournir caution, mais le recorder refuse pour le moment d'acquiescer à la demande.

Cour Criminelle.—Les avocats de L. C. Bonneby ont fait enregistrer leur motion pour un appel à la cour d'erreurs, sur la dernière décision du juge Canonge.

Un esclave de M. Pralong, qui était marron, a été arrêté hier par les officiers de la première municipalité et on a trouvé sur lui deux petites bolies en ferblanc, contenant $164 en argent. L'argent a été délivré au maître, et l'esclave envoyé en prison, sujet aux ordres de son maître.

On lit dans les journaux de Natchez: "Nous avons une affaire qui a produit beaucoup d'excitation—Un nommé W. Swearingen, du comté d'Amite, comparaissait devant le magistrat sous le poids d'une accusation de meurtre.

Il résulte des témoignages que l'accusé était entré dans le magasin d'un nommé Smith, fort respectable commerçant de Natchez, et en sortant emporta un chapeau qu'il alla vendre à l'empereur, qui le trouvant quelque faveur: les avait volé un chapeau, Smith courut après lui et, après une lutte passablement violente, parvint à ravoir le chapeau volé. L'accusé se mit à courir ensuite; puis il s'arrêta, se retourna et, prenant un bonnet knife, se mit à insulter et menacer Smith; seconde lutte où Smith fut tué.

"La Cour d'Examen a renvoyé l'accusé de la plainte, attendu que l'homicide était justifiable."

Un journal du Massachusetts dit qu'un enfant de cinq ans a vomi un crapaud vivant de deux pouces un quart de long, et trois pouces un tiers de circonférence. L'enfant était malade depuis quelque temps, et avait souffert de douleurs d'estomac et d'une de violens accès de toux. L'enfant est bien maintenant.

Un allemand, domicilié à Cincinnati, s'étant fait arracher une grosse dent il y a quelques jours, la plaie a saigné jusqu'à le tuer.

On lit dans la correspondance du Charleston Courier: "On avait maintenant des nouvelles de la Colombie de New-York. M. Van Ness, a enfin succombé aux attaques réitérées de la démocratie de N. York et qu'il sera destitué avant juillet. On dénonce comme devant lui succéder, on M. Cornelius W. Lawrence, qu'il y a longtemps aurait dû l'être.

"La locomotive du capitaine Hunter a été enfin repoussée par le bureau de la marine et l'on va s'occuper de réaliser de nouveaux plans. Le Anglais se moquent non sans raison de nos expériences navales. Il est certain que quelque chose de sérieux aurait dû être échoué et que nos bâtiments à voiles sont inférieurs à ceux qui ont été bâtis il y a quarante ans.

"M. Buchanan a fait un rapport au Président sur les deux termes non touchés de l'indemnité due par le Mexique, et le Président a le désir de le présenter au plus tôt, pour en prendre connaissance et les soumettre au Congrès. Le rapport est important de savoir si les sommes dûes peuvent se faire payer des Etats-Unis, d'après les lois du Congrès."

La conduite du gouvernement à ce sujet est singulière. Comment se fait-il qu'il ne sache pas à quoi s'en tenir à ce sujet, et cela depuis long-temps? Rien n'est plus facile que de savoir s'il y a un reçu, et en ce cas par qui il a été donné. Si celui qui a donné ce reçu avait mandat pour recevoir, qu'on le poursuive comme ayant détourné l'argent du gouvernement, s'il n'avait pas mandat, le reçu est nul et le Mexique est toujours débiteur. Tous ces retards, tout ce mystère, font croire au public que le gouvernement veut prendre sous sa protection les grands coupables.

On ne tardera pas à établir un télégraphe magnétique de New York à Washington.

D'après le ton des journaux de Providence; il est probable que la Législature du Rhode Island libérera Dorr sans condition.

Les ANTI-RENTERS—Nous voyons dans le Schenectady Republican du 3, qu'un autre agent de l'hérif pendant qu'il faisait son devoir dans la maison de M. Neffin, mais personne, heureusement, n'a été blessé. L'énergie du shérif a saisi d'étonnement les anti-renters et les a intimidés.

Il faut dire aussi que M. Van Rentier, Daniel Caulkin, a été jugé et trouvé coupable à Troy, pour avoir brûlé une grange appartenant à Knowlson, Horton et Butts, à Sand-Lake. La sentence sera de sept à dix ans de prison. Et cet exemple ne saurait manquer de produire un bon effet. Il est seulement à regretter que ces actes de justice viennent si tard.

Il y a eu un incendie considérable à Cambridge, Massachusetts. On évalue le dommage à $40,000.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de lundi, le 16 juin 1845.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents, l'honorable G. W. Lewis, président du Conseil; MM. Nadaud, Charbonnet, Wills, Andry et Muller.

Absents, MM. Boylan, et Crais.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

M. Nadaud a présenté le préambule et les résolutions suivants qui ont été unanimement adopté:

Attendu que ce Conseil a appris avec le plus profond regret la déplorable nouvelle de la mort du général Andrew Jackson, ex-président des Etats-Unis, et éprouvant pour cet illustre décédé la plus profonde reconnaissance pour les grands services qu'il a rendus à son pays et pour le souvenir de la défense héroïque de notre ville en 1814 et 1815;

Il est en conséquence résolu: 1o. Qu'un comité de cinq membres de ce Conseil, soit nommé à l'effet de se joindre aux comités de la première et de la seconde Municipalité, afin d'adopter les mesures les plus convenables pour rendre les honneurs dûs à la mémoire d'un homme qui a identifié la gloire des armes américaines avec le nom et l'histoire de la Nouvelle Orléans.

2o. Que le comité réuni ainsi formé, aura plein pouvoir de faire tous les arrangements nécessaires pour mettre à exécution la résolution précédente, et que le maire de la ville sera le président du dit comité.

3o. Que la chambre du Conseil sera tendue en noir.

Sur la motion du dit comité de cinq membres, et que les membres du Conseil ainsi que les officiers de la Municipalité, porteront un crêpe au bras gauche pendant trente jours, et que nos concitoyens en général seront invités à apporter le même marque de respect pour la mémoire du défunt.

Le président a nommé MM. Nadaud, Wills, Charbonnet, Andler et Boylan membres du dit comité.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à demain 17 juin 1845, à 5 1/2 heures, P. M.

Pour copie conforme,

J. E. LAYET, Secrétaire.

FEUILLETON.

LES IDOLES D'ARGILE.

(Voir l'Abeille depuis le 7 mai.)

XXII.
UNE IDEE DE CESAR.

Le lendemain du jour qui suivit l'arrivée de la baronne, César Falempin se leva dans des dispositions presque solennelles. Son air était grave, son attitude recueillie. Il parcourait la loge dans tous les sens, agitant des profonds soupirs et attachant par momens sur la plafond des yeux fixes et pensifs. Evidemment le vieux soldat était la proie d'une idée, d'une grande idée. On eût pu le croire à la veille de se battre en Pharsale, calculant s'il tournerait la position de l'ennemi ou s'il le frapperait au visage. De temps en temps il s'arrêtait d'une manière brusque et relevait l'index en guise de défi. Ce manège durait depuis quelques minutes, lorsque se ménagère le remarqua pour la première fois.

—Qu'est-tu donc, César? lui dit-elle. Comme te voilà effarouché; on dirait que tu vas avaler de l'étoupes et des lances de sabre. Tu es tragique, mon vieux.

—Femme, réplique le soldat en empruntant les noms les plus graves de son organe, ne parlez pas avec légèreté de ce que vous ignorez. Il y a du grabuge dans l'air, voilà ce qu'il vous suffit à savoir. Maintenant, silence dans les rangs; j'ai à causer avec moi-même.

Madame Falempin obéit en épouse élevée à l'école de l'empire. Son seigneur et maître avait pris l'air des Grands jours, elle n'osa pas le contrarier. Elle se mit à ranger les meubles de la pièce, afin de ne pas gêner les pas de son époux, qui se trouve à 11 milles à l'Ouest de Panama. Le trajet entre les deux Océans serait de quarante milles environ, qu'un navire franchirait en vingt-quatre milles, et même en quinze, si on le voulait. Sur les quarante huit milles, il y en aurait trente cinq de canal entre l'Océan Pacifique et le Rio Chagres, cinq milles et demi dans le lit du Chagres améliorés et sept et demi entre le Chagres et la baie de Limon.

Les matériaux de construction, les pierres de taille, les moellons, la chaux, la terre à briques, le bois abondent dans le pays. Sous le rapport de la salubrité, on n'a rien à craindre. Le pays offrirait des ressources alimentaires et même des travailleurs. La dépense s'élèverait, avec le souterrain et en comptant les travaux nécessaires dans les ports d'arrivée et de sortie, à la somme d'environ vingt-six millions de piastres.

On trouverait d'ailleurs chez le gouvernement de la Nouvelle Grenade, un grand fonds de bon vouloir. Le président actuel de cette république est le général Mosquera, homme éclairé, qui a habité l'Europe, et qui en a rapporté dans sa patrie, non seulement un ardent désir d'y introduire les bienfaits des arts Européens, mais un discernement peu commun pour les moyens les plus propres à y répandre la civilisation.

L'exploration de M. Garella doit nous venons d'emprunter les principaux résultats à un article du *Journal des Débats*, les faire un pas immense à la grande question du percement de l'Isthme de Panama, et peut-être ne serait-il point hors de propos que notre gouvernement s'en préoccupât comme le fait le gouvernement français, comme celui de la Grande Bretagne ne manquera pas de le faire. C'est une œuvre, nous l'avons déjà dit, qui devrait se faire de compte à tiers par ces trois puissances.

CHRONIQUE LOCALE.

Charles P. Sweringen, arrêté pour le meurtre de Robert Creswell, et Charles Pond accusé comme accessoire après le fait, ont comparu hier devant le recorder Baldwin—ils seront plus amplement examinés demain. Le juge Lacy, défenseur de Pond, a demandé à ce qu'il soit admis à fournir caution, mais le recorder refuse pour le moment d'acquiescer à la demande.

Cour Criminelle.—Les avocats de L. C. Bonneby ont fait enregistrer leur motion pour un appel à la cour d'erreurs, sur la dernière décision du juge Canonge.

Un esclave de M. Pralong, qui était marron, a été arrêté hier par les officiers de la première municipalité et on a trouvé sur lui deux petites bolies en ferblanc, contenant $164 en argent. L'argent a été délivré au maître, et l'esclave envoyé en prison, sujet aux ordres de son maître.

On lit dans les journaux de Natchez: "Nous avons une affaire qui a produit beaucoup d'excitation—Un nommé W. Swearingen, du comté d'Amite, comparaissait devant le magistrat sous le poids d'une accusation de meurtre.

Il résulte des témoignages que l'accusé était entré dans le magasin d'un nommé Smith, fort respectable commerçant de Natchez, et en sortant emporta un chapeau qu'il alla vendre à l'empereur, qui le trouvant quelque faveur: les avait volé un chapeau, Smith courut après lui et, après une lutte passablement violente, parvint à ravoir le chapeau volé. L'accusé se mit à courir ensuite; puis il s'arrêta, se retourna et, prenant un bonnet knife, se mit à insulter et menacer Smith; seconde lutte où Smith fut tué.

"La Cour d'Examen a renvoyé l'accusé de la plainte, attendu que l'homicide était justifiable."

Un journal du Massachusetts dit qu'un enfant de cinq ans a vomi un crapaud vivant de deux pouces un quart de long, et trois pouces un tiers de circonférence. L'enfant était malade depuis quelque temps, et avait souffert de douleurs d'estomac et d'une de violens accès de toux. L'enfant est bien maintenant.

Un allemand, domicilié à Cincinnati, s'étant fait arracher une grosse dent il y a quelques jours, la plaie a saigné jusqu'à le tuer.

On lit dans la correspondance du Charleston Courier: "On avait maintenant des nouvelles de la Colombie de New-York. M. Van Ness, a enfin succombé aux attaques réitérées de la démocratie de N. York et qu'il sera destitué avant juillet. On dénonce comme devant lui succéder, on M. Cornelius W. Lawrence, qu'il y a longtemps aurait dû l'être.

"La locomotive du capitaine Hunter a été enfin repoussée par le bureau de la marine et l'on va s'occuper de réaliser de nouveaux plans. Le Anglais se moquent non sans raison de nos expériences navales. Il est certain que quelque chose de sérieux aurait dû être échoué et que nos bâtiments à voiles sont inférieurs à ceux qui ont été bâtis il y a quarante ans.

"M. Buchanan a fait un rapport au Président sur les deux termes non touchés de l'indemnité due par le Mexique, et le Président a le désir de le présenter au plus tôt, pour en prendre connaissance et les soumettre au Congrès. Le rapport est important de savoir si les sommes dûes peuvent se faire payer des Etats-Unis, d'après les lois du Congrès."

La conduite du gouvernement à ce sujet est singulière. Comment se fait-il qu'il ne sache pas à quoi s'en tenir à ce sujet, et cela depuis long-temps? Rien n'est plus facile que de savoir s'il y a un reçu, et en ce cas par qui il a été donné. Si celui qui a donné ce reçu avait mandat pour recevoir, qu'on le poursuive comme ayant détourné l'argent du gouvernement, s'il n'avait pas mandat, le reçu est nul et le Mexique est toujours débiteur. Tous ces retards, tout ce mystère, font croire au public que le gouvernement veut prendre sous sa protection les grands coupables.

On ne tardera pas à établir un télégraphe magnétique de New York à Washington.

D'après le ton des journaux de Providence; il est probable que la Législature du Rhode Island libérera Dorr sans condition.

Les ANTI-RENTERS—Nous voyons dans le Schenectady Republican du 3, qu'un autre agent de l'hérif pendant qu'il faisait son devoir dans la maison de M. Neffin, mais personne, heureusement, n'a été blessé. L'énergie du shérif a saisi d'étonnement les anti-renters et les a intimidés.

Il faut dire aussi que M. Van Rentier, Daniel Caulkin, a été jugé et trouvé coupable à Troy, pour avoir brûlé une grange appartenant à Knowlson, Horton et Butts, à Sand-Lake. La sentence sera de sept à dix ans de prison. Et cet exemple ne saurait manquer de produire un bon effet. Il est seulement à regretter que ces actes de justice viennent si tard.

Il y a eu un incendie considérable à Cambridge, Massachusetts. On évalue le dommage à $40,000.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.

Séance de lundi, le 16 juin 1845.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présents, l'honorable G. W. Lewis, président du Conseil; MM. Nadaud, Charbonnet, Wills, Andry et Muller.

Absents, MM. Boylan, et Crais.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

M. Nadaud a présenté le préambule et les résolutions suivants qui ont été unanimement adopté:

Attendu que ce Conseil a appris avec le plus profond regret la déplorable nouvelle de la mort du général Andrew